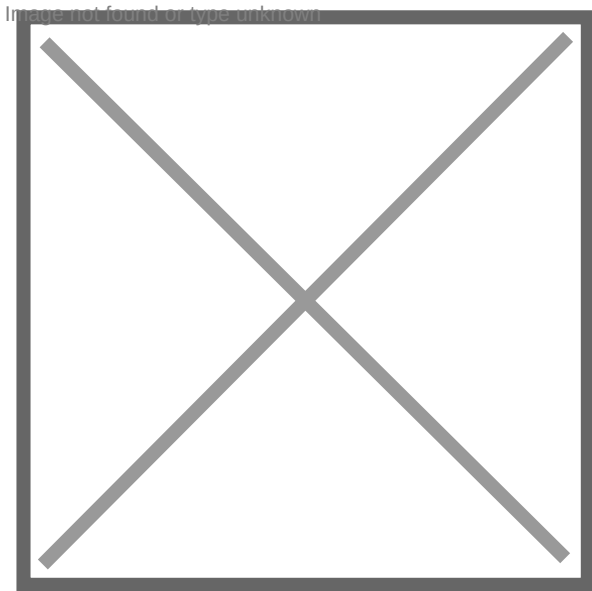




Véhicules en stationnement gênant des visiteurs salle paroissiale

Par **Guna**, le **28/11/2016** à **19:16**

Bonjour
J'ai construit en 1978 dans un lotissement tranquille jusqu'en >2010-2012.
A une centaine de mètres existe une salle paroissiale construite dans les années > 1960-1970.
L'accès à cette salle se faisait par un autre chemin et nous ne subissions aucune nuisance qui a entre temps été considéré comme passage dangereux.
La commune n'a pas aménagé depuis plus de 50 ans l'accès à cette salle de cet accès historique .
Pour pallier aux conclusions du rapport de la commission de sécurité, la commune a décidé il y a 5 ans que l'accès devait se faire par notre rue de notre lotissement.
Depuis ce jour lors des manifestations de spectacle de mariages, nous subissons une circulation intense et dangereuse, un stationnement intempestif devant notre propriété m'empêchant de rentrer et de sortir de mon garage.
Plusieurs dialogues ont échoué avec les organisateurs qui ne veulent pas faire la « police de stationnement ».
Nous avons contacté les autorités divers.
Le Préfet nous envoie au Maire. Le Maire aux gendarmes. Les gendarmes au maire.
Certes un effort a été fait par le Maire en définissant des zones autorisées de stationnement et interdite hors zone.
Mais l'incivilité des gens fait qu'encore il y a 8 jours j'ai dû faire appel aux gendarmes à 1 heure du matin.
A ce sujet une fois sur trois les gendarmes ne peuvent pas se déplacer la nuit en raison d'autres urgences plus importantes.
L'argumentaire est tout à fait compréhensible.
Mais j'ai le droit de circuler librement, de rentrer chez moi et de sortir mon véhicule.
Je n'ai pas à chaque fois devoir attendre 40-50 minutes que les autorités, si elles sont disponibles, interviennent.
Cette situation peut se révéler dangereuse pour ma famille. Non seulement à cause de l'agressivité des personnes lorsque nous leur demandons de déplacer les véhicules, mais surtout en cas d'urgence médicale, je perds 40-50 minutes dans le meilleur des cas avant de pouvoir sortir le véhicule et me rendre aux urgences de l'hôpital) (ma mère de 85 ans a déjà failli par deux fois faire un coma diabétique, et elle y serait restée si je n'avais pas pu sortir la voiture.
La

police municipale ne circule pas la nuit lors des manifestations ou au moins 30 minute avant et après le début du spectacle et ceci malgré cette proposition faite au maire.rnrnA chaque manifestation à problème je contacte le maire par courriel et lui adresse des photos de la situation. rnrnJe lui ai demandé un rendez-vous il y a 8 jours et je reste en attente de sa réponse.rnrnLa commune finalement a déplacé les problèmes, dans mon lotissement et il ne m'appartient pas d'en subir les nuisances en tout genre et les mesures prises manifestement sont insuffisantes.rnrnQue puis-je faire. ?rnrnMerci pour votre aide.rnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **28/11/2016** à **20:46**

Bar.rnTant qu'une solution n'est pas trouvée, vous pouvez peut-être mettre un gros panneau stationnement interdit sortie de véhicule... Ou positionner votre voiture dans vitre entrée ?

Par **Guna**, le **28/11/2016** à **21:07**

BonjourrnrnIls se garent devant le panneau stationnement interdit placé par la commune.rnSi on leur demande de se déplacer gentillemeent on à une réponse genre : j'ai payé un billet pour une place de théâtre donc je fais ce que je veux.rnrnOu encore vous n'avez qu'a acheté une plus petite voiture